

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par

Réf : JV/FL n° 2018.180

Marmande le 29 octobre 2018

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 24 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine
Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, CILLIERES Charles, Patrick MAURIN, MANIER Bernard

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

Joël HOCQUELET est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE souhaite communiquer une information. Marmande a été retenue pour le Tour de l'Avenir pour 2019. Il explique que le Tour de l'Avenir correspond au Tour de France pour les Espoirs. Il souligne qu'il s'agit d'un test pour notre collectivité. Il insiste sur la mobilisation future qui est un grand pari à réussir. Il s'agit d'une arrivée. A. LANGELLA est nommé chef de projets.

Dossier n° 1 – CREATION D'UN SCHEMA DE CIRCULATIONS DOUCES

M. Le Maire explique que l'objectif était de prendre en compte tous les besoins de la population, permettre des déplacements en toute sécurité. Il souligne que de plus en plus de personnes veulent circuler à vélo d'où cette réflexion. Le schéma s'est construit avec les conseils de quartiers. Il était nécessaire d'établir les points sensibles, les zones dangereuses pour les cyclistes.

La logique est de relier les quartiers entre eux afin que les personnes puissent circuler entre eux. Avec le Pôle multimodal, c'est une nouvelle manière d'envisager les choses.

19h10 Arrivée de Madame Marie-Françoise BOUGUES.

P.GIRERD présente le dossier. Il rappelle le contexte : plus d'un an de rencontres avec les conseils de quartiers afin d'identifier chaque point noir.

Les objectifs affichés sont actuellement les suivants :

- s'inscrire dans le projet de mobilité durable de l'agglomération , en créant les conditions d'une circulation apaisée et préservant l'environnement
- participer au processus de redynamisation et réaménagement du centre-ville, dans le cadre du projet " Osez Marmande'
- renforcer un maillage urbain facilitant la circulation douce sur l'ensemble de la ville, en s'inscrivant dans la logique de création du pôle d'échange multimodal de Marmande et en la complétant , et en anticipant les grandes opérations urbaines (PNRU notamment)
- participer à la mise en œuvre d'un projet touristique dont il sera un élément moteur , en facilitant les liaisons entre les différents modes de communication

P.GIRERD rappelle que le projet du pôle multimodal (utilisateurs des trains /bus/ piétons) va s'inscrire dans le schéma des voies douces.

La distance des voies douces est de 7 kms déclinée de la façon suivante :

1. Rue Portogruaro

Tracé : rue Girouflat jusqu'à l'impasse Jean Bouin.

Propositions: à terme, continuité devant le lycée et collège , suppression des places de stationnement(consultation citoyenne).

Créer une zone 30 sur toute la rue (absence de bande cyclable).

Création zone 30 tracé : sur chemin de Cazeaux /rue Portogruaro avec ralentisseur à hauteur de la rue Girouflat.

2. Boulevard de la Liberté

Propositions:

Tracé Av. Buffin / Avenue Deluns Montaud : réfection chaussée cet été (enrobé) pour la création d'une bande cyclable

Avenue Deluns Montaud / parking A. Grimaud : création d'une bande cyclable (côté droit)

Parking A.Grimaud / rond-point Liberté : 2 bandes cyclables

Boulevard Liberté : une bande cyclable (côté droit)

3. Avenue des Martyrs de la Résistance

Bande cyclable côté droit de la chaussée (sens direction rond Liberté vers avenue Fléming)

4. Avenue Fleming / Avenue S.Hessel

Création cheminement calcaire émulsion (bi-couche) : av. Fléming + bande cyclable côté droit (sens direction Fléming / Hessel)

Bande cyclable continue côté droit : avenue S. Hessel (sens direction Hessel / rue de Lesseps)

5. Rue de Lesseps

Bande cyclable côté droit de la chaussée

Création cheminement calcaire émulsion (bi-couche)

6. Rue Bientôt vue / Rond-Point du Bédât

Création cheminement calcaire émulsion (bi-couche)

7. Rue Impasse Michel Blum

Rue à double sens, transformée en impasse suite à la réalisation de la rocade

Accès direct sur la voie de dégagement de la rocade (utilisé par les cyclistes)

Marquage au sol type cycliste

Installation panneau C50

8. Rue Jean Goujon

Bande cyclable des 2 côtés de la chaussée

9. Avenue Christian Baylac

Bande cyclable côté droit de la chaussée (sens direction avenue Buffin)

10. Avenue H.Ruffe

Avenue Boisvert = piste cyclable existante = 542 m

Création voie piétonne / voie douce : côté gauche chaussée (sens cimetière Granon / rond-point Porte du Soleil) = **874 m**

P.Girerd présente une estimation de ce projet.

Projet voies douces

Bandes cyclables ou pistes cyclables

Voies	Longueur	Largeur de chaussée	Bandes cyclables sur chaussée (2 x 1.25. m)			Pistes cyclables double sens en site propre (largeur 3.00m)					TOTAL TTC	Observations
			Coût Marquage HT	Signalisation HT (C113 et C114) ou C50	Total HT	Largeur	Surface	Coût chaussée HT	Signalisation HT (B22a et B40)	Total HT		
Flemming (Entre martyrs de la résistance et Tombeloly)	550.00	6.80				3.00	1650.00	82 500.00 €	200.00 €	82 700.00 €	99 240.00 €	
Flemming (Entre Tombeloly et Creuzet)	205.00	10.20	1 353.00 €	200.00 €	1 553.00 €	3.00	615.00	30 750.00 €	200.00 €	30 950.00 €	39 003.60 €	Choix possible entre BC sur chaussée ou en site propre
Stéphane Hessel (entre creuzet et Isserts)	460.00	9.70	3 036.00 €	200.00 €	3 236.00 €						3 883.20 €	
Stéphane Hessel (entre Isserts et Sigalas)	190.00	10.00	1 254.00 €	200.00 €	1 454.00 €						1 744.80 €	
Lesseps	155.00					3.00	465.00	23 250.00 €	200.00 €	23 450.00 €	28 140.00 €	
XXXX (entre Iagassat et Bientôt vu)	185.00					3.00	555.00	27 750.00 €	200.00 €	27 950.00 €	33 540.00 €	
XXXX (entre Bientôt vu et Docteur Neau)	190.00					3.00	570.00	28 500.00 €	200.00 €	28 700.00 €	34 440.00 €	
Christiann Baylac	425.00	7.50	0.00 €		0.00 €						0.00 €	Prévu dans le cadre des travaux 2018
Bd Liberté (entre Buffin et Deluns Montaux)	750.00	7.50	4 950.00 €	300.00 €	5 250.00 €						6 300.00 €	La réfection des enrobés est fortement souhaitable afin d'offrir aux cycliste des bords chaussée confortables et plus sécurisés
Bd Liberté (entre Deluns Montaux et Martyrs de la résistance)	510.00	7.50	3 366.00 €	200.00 €	3 566.00 €						4 279.20 €	
Linéaire Total	3620.00	TOTAL HT	13 959.00 €	1 100.00 €	15 059.00 €	TOTAL HT		192 750.00 €	1 000.00 €	193 750.00 €		
Longueur marquage	5080.00	TOTAL TTC	16 750.80 €	1 320.00 €	18 070.80 €	TOTAL TTC		231 300.00 €	1 200.00 €	232 500.00 €	250 570.80 €	

Chaussée < 7.50 m

SOLUTION A

Voies	Longueur	Largeur de chaussée	Bandes cyclables UNIDIRECTIONNELLE sur chaussée avec sens à prioriser (1 x 1.25 m)			Pistes cyclables double sens en site propre (largeur 3.00m)					TOTAL TTC	Observations
			Coût Marquage HT	Signalisation HT (C113 et C114) ou C50	Total HT	Largeur	Surface	Coût chaussée HT	Signalisation HT (B22a et B40)	Total HT		
Jean GOUJON (entre Pompidou et Mauriac)	430.00	7.00	1 419.00 €	150.00 €	1 569.00 €						1 882.80 €	Couche de roulement à renouveler en 2019
Jean GOUJON (entre Racine et Debussy)	370.00	7.00	1 221.00 €	100.00 €	1 321.00 €						1 585.20 €	
Martyrs de la résistance	650.00	7.00	2 145.00 €	150.00 €	2 295.00 €						2 754.00 €	
Portogruaro (entre voie verte et Aquaval)	390.00	7.00	1 287.00 €	150.00 €	1 437.00 €						1 724.40 €	Cette chaussée varie de 7m à 8m. Ce tronçon de 400m entre la future voie verte et Aquaval ne semble pas très opportun pour l'instant.
Linéaire Total	1840.00	TOTAL HT	6 072.00 €	550.00 €	6 622.00 €	TOTAL HT						
Longueur marquage	1840.00	TOTAL TTC	7 286.40 €	660.00 €	7 946.40 €	TOTAL TTC					7 946.40 €	

SOLUTION B

Voies	Longueur	Largeur de chaussée	Marquage bandes de rives de type T2 3u			Pistes cyclables double sens en site propre (largeur 3.00m)					TOTAL TTC	Observations
			Coût Marquage HT		Total HT	Largeur	Surface	Coût chaussée HT	Signalisation HT (B22a et B40)	Total HT		
Michel BLUM	540.00	6.00	1 512.00 €		1 512.00 €						1 814.40 €	Chaussée trop étroite pour BC. Couche de roulement à renouveler en 2019
Jean GOUJON (entre Pompidou et Mauriac)	430.00	7.00	1 204.00 €		1 204.00 €						1 444.80 €	Couche de roulement à renouveler en 2019
Jean GOUJON (entre Racine et Debussy)	370.00	7.00	1 036.00 €		1 036.00 €						1 243.20 €	
Martyrs de la résistance	650.00	7.00	1 820.00 €		1 820.00 €						2 184.00 €	
Portogruaro (entre voie verte et Aquaval)	390.00	7.00	1 092.00 €		1 092.00 €						1 310.40 €	Cette chaussée varie de 7m à 8m. Ce tronçon de 400m entre la future voie verte et Aquaval ne semble pas très opportun pour l'instant.
Linéaire Total	2380.00	TOTAL HT	6 664.00 €		6 664.00 €	TOTAL HT						
Longueur marquage	4760.00	TOTAL TTC	7 996.80 €		7 996.80 €	TOTAL TTC					7 996.80 €	

M. Le Maire fait une synthèse du dossier.

Il y aura donc 7 kms de pistes cyclables, les vélos et les piétons seront prioritaires partout. Il insiste sur la pédagogie à faire par rapport à cela.

P. COUZINEAU propose une journée sans voiture comme cela se pratique déjà dans les grandes agglomérations.

M. Le Maire trouve cette suggestion très intéressante et lance un appel aux élus pour étudier cela avec bienveillance.

Il ajoute que par rapport aux bouleversements climatiques chacun doit se remettre en question concernant ses habitudes de vie.

A. MAHIEU s'inquiète par rapport aux dangers pour les vélos en centre-ville.

M. Le Maire rappelle qu'en centre-ville le règlement donne la priorité aux vélos et aux piétons. Il est important de relayer cette information.

R. CHRISTEN souligne que la priorité est certes donnée aux vélos mais selon lui les piétons doivent respecter les passages piétons.

M. Le Maire explique qu'une réunion sur la sécurisation des boulevards est prévue avec la gendarmerie et d'autres intervenants. Mais il répète et insiste qu'en centre-ville la priorité est donnée aux piétons et aux vélos quelques soit les endroits.

K. BRETAGNE demande une précision technique : les pistes cyclables seront - elles surélevées, et y aura-t-il des bandes peintes ou des plots ?

M. Le Maire explique que cela va dépendre des secteurs. Il est favorable aux plots qui représentent selon lui une meilleure protection pour les cyclistes.

L.VALAY revient sur la sécurisation des boulevards. Ce point est très important selon elle par rapport à l'inquiétude des parents qui laissent leurs enfants collégiens ou lycéens partir en vélo.

A. GAILLARD explique que cette problématique sera abordée en phase 2 avec le pôle multimodal.

M.SPECOGNA se demande quelle sera la place de la voiture en centre-ville.

M. Le Maire rappelle de nouveau que les piétons et les vélos sont prioritaires mais qu'il n'est nullement question d'interdire la voiture en centre-ville.

J. HOCQUELET intervient. Il approuve le développement des pistes cyclables. Pour les zones 30 il juge qu'il faut faire beaucoup de pédagogie, les automobilistes ne sont pas à son avis toujours informés.

M.CERUTI s'interroge « quand est – il du plan territoire avec VGA ? » Il faut selon lui réfléchir au développement des transports publics en centre-ville.

M. Le Maire explique que le plan vélo est toujours d'actualité sur le territoire.

P. LABARDIN pour répondre à M. CERUTI explique qu'à compter de septembre 2019 une desserte complète de la ville (avec deux navettes gratuites) en centre-ville est prévue. Une communication sera faite en ce sens.

K. BRETAGNE suppose que des lieux de stationnement sont prévus pour les vélos. Elle s'interroge pour le prêt de vélos. Un système de location est-il prévu ou des vélos seront -ils mis à disposition gratuitement ?

M. Le Maire trouve cette question très intéressante. Il précise que dans le « cadre national vélo », une réflexion sera menée sur le financement de vélos pour les personnes en activité.

J.C DALLA SANTA parle d'un point noir : la traversée du pont de Marmande. Il s'interroge « un aménagement pour l'éviter est-il prévu ? »

M. Le Maire s'accorde à dire que le pont est dangereux à deux niveaux : par rapport à son étroitesse et au problème de trou au bout du trottoir. Il précise qu'il avait demandé un aménagement au Conseil Départemental. Il souligne que bientôt il y aura la voie verte.

J.L DUBOURG souhaite apporter une précision : le cycliste n'est pas obligé de prendre la bande cyclable. La route appartient également aux vélos pas uniquement aux automobilistes.

S. CARBONNET souligne qu'il s'agit d'un important chantier pour toute la ville. L'objectif est de ramener plus de vie dans la ville avec un budget raisonnable. Il remercie les agents et les techniciens pour leur travail.

J. HOCQUELET intervient et précise que le Département est conscient de la difficulté de la traversée du pont. Il précise que le cycliste ne doit pas hésiter à se mettre au milieu de la file.

Le cycliste doit traverser le pont pied à terre. La solution serait de dédier uniquement le pont aux vélos mais cela provoquerait une surcharge de l'autre côté. Il y a également la possibilité de passer le pont en zone 30. Il rappelle qu'il ne faut pas doubler les vélos sur le pont.

M.F BOUGUES va dans le sens de S. CARBONNET. Elle revient de PORTOGRUARO, ville où les voitures sont bannies. Le vélo a sa place. C'est une ville vivante et selon elle, cela vaut la peine de trouver une solution.

M. Le Maire est pour la pacification, permettre une bonne cohabitation de tous les transports.

L.VALAY parle d'indemnité kilométrique pour les vélos pour inciter les employés à aller travailler en vélo.

M.SPECOGNA explique qu'elle n'a pas la possibilité d'utiliser le vélo et qu'il serait dommage de dévier les voitures du centre-ville. Mais elle est favorable à une cohabitation de tous les transports.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 OSEZ MARMANDE / PLAN ACTION CŒUR DE VILLE, présentation d'un dispositif facilitant l'installation de nouvelles activités commerciales en centre-ville

M. Le Maire explique que cela fait longtemps qu'une réflexion est menée sur l'utilisation des vitrines vides. Il explique qu'il s'est rendu à Pau accompagné de P. LABARDIN. La ville de Pau aide les porteurs de projets en leur louant des locaux commerciaux à tarifs préférentiels.

Il explique que pour lui, il n'est pas question de rentrer en propriété de l'ensemble des boutiques. Il rappelle que la priorité est l'habitat. Concernant les commerçants, il s'agit de laisser la propriété aux propriétaires mais palier en louant à des tarifs très bas. Le commerce est ainsi occupé et vit.

L'idée est que chacun fasse un pas le porteur de projets / le propriétaire / la mairie. Une quantité de porteur de projets vont pouvoir accéder à une vitrine pour tester leurs projets. Dans un premier temps cela concernera la rue Léopold FAYE et le dispositif s'étendra à d'autres rues. Il précise qu'il y a beaucoup de demandes et que la rue va très vite revivre.

C.JOYA présente le dossier et rappelle les enjeux qui sont :

- ✓ Faciliter l'installation de nouvelles activités en centre-ville
- ✓ Donner l'opportunité aux porteurs de projet de tester leur activité
- ✓ Redynamiser un quartier commerçant

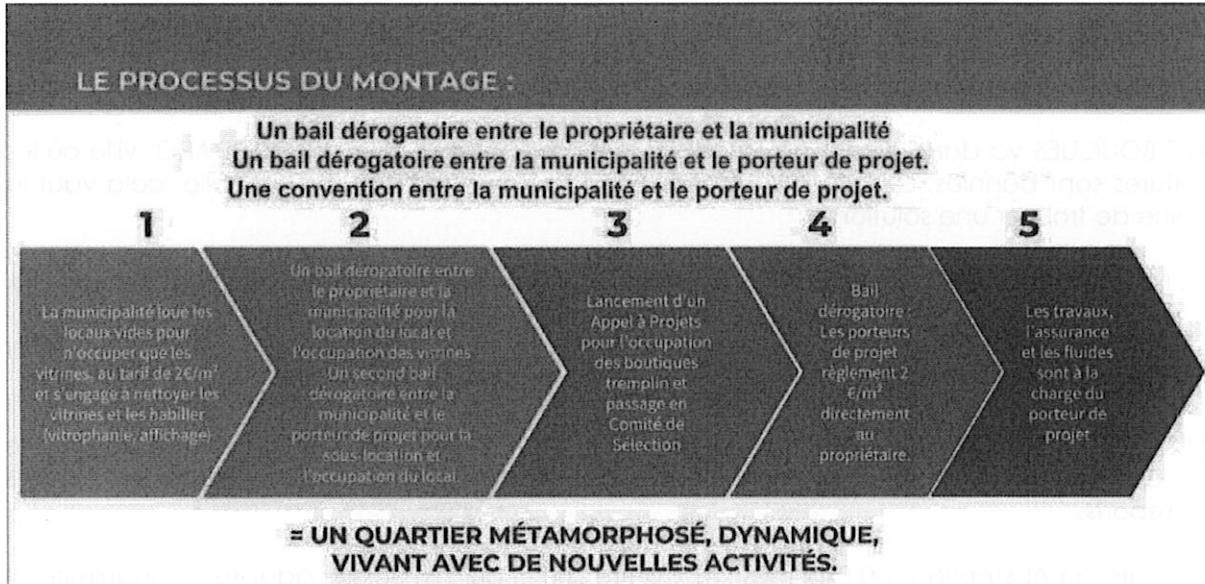
L'objectif est de créer une dynamique commerciale originale de « Boutiques Tremplin » permettant de tester une activité tout en faisant revivre une rue, la rue LEOPOLD FAYE. Le choix s'est porté sur cette rue car elle est en plein centre-ville, à la croisée de la plaine de la Filhole, du quartier du Marché et de la Place Clemenceau.

Ce dispositif est mis en place pour :

- Encourager la révision des loyers
- Diminuer les impacts négatifs de la vacance
- Faciliter et accélérer l'installation de nouveaux porteurs de projets
- Entretien et moderniser les locaux
- Redynamiser la rue Léopold Faye.

C.JOYA explique que les habitudes et les pratiques des consommateurs ont changé. L'achat en centre-ville est un « achat plaisir » qui cherche un cadre agréable. L'enjeu de Marmande est d'accompagner cette mutation.

Comment cela est-il possible ? C.JOYA explique le processus de montage.



A. MAHIEU s'interroge sur les types de demandes qui ont été faites à ce jour. Comment cela se passera en cas d'un départ prématuré, et sur l'éventualité que le propriétaire trouve des locataires.

M. Le Maire explique que les profils actuels sont ceux d'artisans de confection (bijoux...), d'associations. Le dispositif n'est pas ouvert à la prestation de services. Il précise que la municipalité est sur le soutien de projets.

Il explique que la ville de Marmande va ouvrir une boutique. Il explique que lorsque les administrés reçoivent de la famille ils veulent des souvenirs de Marmande. Il prévoit la vente de produits de Marmande.

M. CERUTI trouve que pour ce genre de produits il y a déjà l'office de tourisme, il est important de faire le lien. Il suggère de vendre des graines de tomates pour transmettre le patrimoine local. Il a une deuxième question : « Dans tout ce qui est budgétisé les services municipaux interviennent-ils ? »

M. Le Maire explique que la communication est faite en interne mais les supports sont externalisés.

Il précise qu'il y aura une personne qui coordonnera l'ensemble des activités de la rue et elle fera le lien avec la manager du commerce C. JOYA.

L. VALAY se félicite de ce projet. Le nombre de vitrines fermées est pour elle une image désolante.

M. Le Maire explique également que lorsqu'un porteur de projets devra quitter une boutique parce que le propriétaire a trouvé un locataire il sera relogé.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°3 Politique de la ville 2014 – 2020 : Bilan mi-parcours

M. CALZAVARA présente le dossier.

Suite à la réforme de la politique de la ville voulue par la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi LAMY), 2 quartiers dans l'Agglomération ont été identifiés comme prioritaires sur les 1 300 à l'échelle métropolitaine (Décrets n° 2014-767 du 3 juillet 2014 et n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains).

Val de Garonne Agglomération a intégré le dispositif « Politique de la ville » en juin 2014 avec deux quartiers entrants, l'un à Marmande (« Baylac-La Gravette »), l'autre à Tonneins (« Cœur de ville »).

Leurs spécificités pour avoir été retenus ?

- Être en territoire urbain et caractérisé par un nombre minimal d'habitants et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants (<revenu médian/an/foyer fiscal).

Des particularités accentuées géographiquement avec une configuration atypique par rapport aux quartiers prioritaires traditionnels : 2 micro-quartiers séparés par une dizaine de kilomètres d'espaces ruraux avec une partie (Marmande) ou la totalité (Tonneins) d'un habitat ancien de centre-ville (Tonneins).

Le contrat de ville de Val de Garonne Agglomération prévoit bien un suivi évaluation du dispositif rendu obligatoire par la loi LAMY. Cette dernière précise que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. ».

Une évaluation annuelle du contrat et de l'ensemble des actions est réalisée et coordonnée par l'Agglomération.

Plus qu'une longue liste d'actions, il s'agit de mettre en lumière des actions significatives de ce nouveau ressenti par les habitants acteurs de leur quotidien dans une atmosphère constructive notamment en termes de lien social.

C'est ainsi que trois exemples sont retenus :

- Pour l'axe cadre de vie : l'auto-réhabilitation accompagnée
- Pour l'axe cohésion sociale : le programme de réussite éducative
- Pour l'axe développement économique : l'accompagnement de nouveaux créateurs d'entreprises

Pour conclure elle explique que :

- ✓ Si un des objectifs de la politique de la ville est de requalifier des espaces souvent stigmatisés en quartier de vie ou d'envies alors celui-ci semble déjà en partie atteint.
- ✓ Si pour cela, il convient de penser que les principaux acteurs que sont les habitants et les partenaires institutionnels ou associatifs témoignent d'une dynamique qui pousse à l'action commune, alors c'est la bonne voie qui est empruntée.
- ✓ Et enfin, si chacun se pose déjà la question du « comment faire après 2020 » pour qu'ensemble on pérennise cet élan, ce dispositif aura été efficace.

Les défis pour 2020 : Renforcer, soutenir, valoriser

Elle adresse ses remerciements à Envi Plus, Solincité, le hand ball Club, la Maison des Marmandais ...

Elle décrit un gros travail collectif.

Elle redonne les chiffres concernant le PRE.

M. Le Maire évoque le projet CESAme qu'il décrit comme un projet innovant, ambitieux. Il s'agit d'un projet intégré au quartier. Aujourd'hui CESAme se construit avec les financements européens (FEDER) et les financements privés. Il explique qu'à l'ouverture de CESAme il y aura une clause d'inclusion appliquée à l'ensemble des utilisateurs. L'objectif est de donner la chance d'intégrer de nouveaux marchés comme par exemple le numérique.

La Rockscool est un beau tremplin avec un studio d'enregistrement articulé avec le reste du Garocamp. M. Le Maire souligne qu'il va y avoir des modifications dans la gestion économique de la Politique de la ville. Dans tous les quartiers classés Politique de la ville, les emplois sont exonérés de charge.

M. Le Maire est également satisfait du PRE. Selon lui, un seul enfant qui serait réintroduit serait le symbole de réussite. Le PRE est pour lui un bon outil pour donner une chance à ces enfants. Il félicite tous les intervenants du PRE.

Il évoque la Maison des Marmandais. Une de ses patientes va divorcer mais elle ne veut pas quitter Marmande par rapport à la Maison des Marmandais. Ce qui est pour lui le reflet d'un succès d'attachement.

Pour M. CERUTI, ce sont les animations qui font le succès de cette Maison des Marmandais.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 Composition Commission consultative des services publics locaux

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°5 Avenant n°2 à la Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet centre-ville Cœur de vie, modification du financement du réaménagement et requalification de la place du marché, de la rue Clavetière, de la rue Filhole et de la rue de la République

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 Avenant n°2 à la convention de Transfert temporaire de Maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet Centre-ville Cœur de vie, modification du financement du réaménagement et requalification du Boulevard Richard Cœur de Lion de la mise en place d'un ascenseur et de la création d'escalier pour franchir les remparts.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°7 Décision modificative n° 1 du budget annexe d'Assainissement de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°8 Décision modificative n° 2 du budget principal de la ville de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°9 Effacement de dettes

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°10 Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°11 Octroi protection fonctionnelle à deux agents municipaux

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°12 Versement par VGA du Loyer de l'ilôt des Capucins à la Mission locale

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°13 Octroi protection fonctionnelle à un policier municipal

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 14 Création de tarifs Occupation du Domaine Public

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°15 Remboursement M DUVOID Bernard, aire de camping-car

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°16 Création d'emplois

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°17 Mise à disposition d'un agent du service technique de la commune de Marmande au profit de val de Garonne pour assurer les missions d'agent technique polyvalent au sein du service voirie

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°18 Mise à disposition d'agents du service éducation de la commune de Marmande au profit d'Elior enseignement pour assurer les missions d'agent de restauration

Votants : 33 Abstention : 02 (M.CERUTI, S.BORDERIE) Exprimés : 29 Contre : 00 - Pour : 29 Dossier adopté à la majorité

Dossier n°19 Création d'un emploi contractuel charge de la direction de l'administration et de la coordination du pôle services à la population

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°20 Convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité Avenant n°3

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°21 Ouverture dominicale pour l'année 2019 pour les commerces de la ville de Marmande.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°22 Entretien annuel 2019 de l'orgue de l'église Notre-Dame de Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°23 Demande de subventions pour l'aide aux changements d'horaires de la médiathèque

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°24 Subventions exceptionnelles à l'A.S. du Collège Jean Moulin

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°25 Programme « Marmande Tranquillité » - extension du réseau vidéo protection

J. HOCQUELET demande quel est le nombre actuel de caméras. Il s'interroge car à Marmande le ratio est supérieur aux autres villes. Il demande une évaluation des caméras.

M. Le Maire explique qu'il ne décide pas de l'implantation des caméras. Cela se fait avec la Police Municipale et la Gendarmerie. Dans ce dossier, on répond à une extension logique du système déjà mis en place. C'est un vrai déploiement.

Il souligne qu'à Marmande on a l'impression d'être en sécurité. Les statistiques en matière de cambriolage sont en baisse, le vandalisme est en baisse. Aujourd'hui on n'a pas le sentiment d'une insécurité marmandaise, on est envié. Pour M. Le Maire, il faut continuer à protéger la population.

A ce jour, il précise que 68 vidéo verbalisations ont été effectuées. Elles sont faites en fonction de la charte du Comité d'éthique. M.CERUTI demande qui est présent dans le comité d'éthique.

S. DE LAMARLIERE rappelle les membres.

M.CERUTI est satisfait car ce comité est composé de personnes de la société civile.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°26 Constitution de servitude avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée section IV domaine public - sise rue Léonard de Vinci à Marmande

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°27 Avis sur les PLU arrêtés des communes de Beaupuy – Mauvezin sur Gupie – Sainte Bazeille – Saint Pardoux du Breuil et Virazeil

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°28 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques. Travaux complémentaires pour 2018

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31 Dossier adopté à l'unanimité

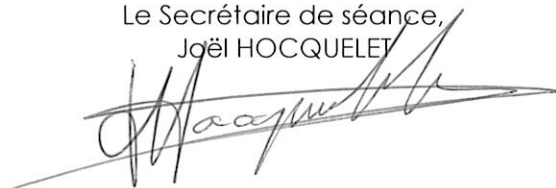
Décisions :

- ♦ Décision n° 2018.154 – 13.07.2018 - ECHANGE DE JEUNES Européens « Prêt mini bus »
- ♦ Décision n° 2018.155 – 16.07.2018 - Location temporaire d'un bâtiment situé angle Place du Marché- Rue Toupinerie cadastré HH 20 et 21 appartenant à la société Magasins LAFFORGUE.
- ♦ Décision n° 2018.156 – 16.07.2018 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une partie des anciens locaux des établissements CESA en vue de la création de locaux de répétition, de cours et d'enregistrement Marché n°2018M05M – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.157 – 16.07.2018 - Travaux de démolition à l'Ilot des Religieuses (Maisons DUMARTN, CLEMENS, LANDIE) Marché n°2018M11M
- ♦ Décision n° 2018.158 – 17.07.2018 - Convention de mise à disposition d'un autocar avec Kéolis Gascogne
- ♦ Décision n° 2018.159 – 18.07.2018 - Contrat abonnement SVP
- ♦ Décision n° 2018.160 – 19.07.2018 - ECHANGE DE JEUNES Européens « Castel Adventure accrobranche »
- ♦ Décision n° 2018.161- 19.07.2018 - ECHANGE DE JEUNES Européens « Bastid'Escape Miramont »
- ♦ Décision n° 2018.162 – 24.07.2018 - Remboursement des frais d'hébergement et de restauration, concernant Monsieur Loïc RABACHE. Rencontres nationales PIA
- ♦ Décision n° 2018.163 – 24.07.2018 - Mise à disposition de la licence IV à l'Association « La CERISAIE »
- ♦ Décision n° 2018.164 – 25.07.2018 - Convention de location d'un logement municipal en faveur de l'Union Sportive Marmandaise (USM)
- ♦ Décision n° 2018.165 – 25.07.2018 - Travaux de réhabilitation du réseau pluvial de l'avenue Baylac Marché n°2018M17M – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.166 – 25.07.2018 - Production de trois parcours sonores géolocalisés « Listeners »
- ♦ Décision n° 2018.167 – 31.07.2018 - Mise à disposition gratuite de la salle de l'Espace Exposition au profit du Festival Lyrique en Marmandais.
- ♦ Décision n° 2018.168 – 31.07.2018 - Mise à disposition gratuite de la salle de l'Espace Exposition au profit de l'Office Marmandais du Sport.
- ♦ Décision n° 2018.169 – 31.07.2018 - Mise à disposition gratuite de la salle de l'Espace Exposition au profit de Solincité SESSAD/I.M.E.
- ♦ Décision n° 2018.170 – 31.07.2018 - Demande de Subvention auprès de la CAF pour le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire
- ♦ Décision n° 2018.171 – 02.08.2018 - Annule et remplace la décision 2018.164
- ♦ Convention de location d'un logement municipal en faveur de l'Union Sportive Marmandaise (USM)
- ♦ Décision n° 2018.172 – 02.08.2018 - Festival Urbance – Organisation du battle
- ♦ Décision n° 2018.173 – 02.08.2018 - Exercice du droit de préemption de la commune
- ♦ Immeuble sis 55 Boulevard Ulysse Casse Parcelle cadastrée section EW n°08
- ♦ Décision n° 2018.174 – 09.08.2018 - Chant lyrique et piano au Musée Marzelles par l'Ensemble Escapades
- ♦ Décision n° 2018.175 – 09.08.2018 - Archives municipales – Restauration de registres d'état civil Demande de subvention
- ♦ Décision n° 2018.176 – 09.08.2018 - Performance live « Jazz Art » au musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2018.177 – 09.08.2018 - Nuits de Garonne Patrimoine août 2018 Janouille et les Mousquetaires du Roi
- ♦ Décision n° 2018.178 – 14.08.2018 - Convention de location d'un logement municipal en faveur de Monsieur Ahmad Moustafa et de Madame Sabah Hafan

- ♦ Décision n° 2018.179 – 20.08.2018 - Acquisition d'un châssis cabine neuf avec élévateur à nacelle pour électriciens Marché n° 17.16 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.180 – 21.08.2018 - Travaux d'entretien des voiries de la ville de Marmande
- ♦ Décision n° 2018.181 – 22.08.2018 - Convention de location d'un logement municipal en faveur de l'Union Sportive Marmandaise (USM)
- ♦ Décision n° 2018.182 – 31.08.2018 - Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'une partie des anciens locaux des établissements CESA en vue de la création de locaux de répétition, de cours et d'enregistrement Marché n°2018M05M – Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2018.183 – 31.08.2018 - Marché des Producteurs de Pays du 30 août 2018 Ô P'TITS LOUPS
- ♦ Décision n° 2018.184 – 31.08.2018 - Marché des Producteurs de Pays des 09 et 30 août 2018 HOW LONG
- ♦ Décision n° 2018.185 – 31.08.2018 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Marche 2014.01 lot n° 2 Avenant n°3
- ♦ Décision n° 2018.186 – 31.08.2018 - Frais de restauration Intervenant séance plénière Conseil des sages
- ♦ Décision n° 2018.187 – 31.08.2018 - Frais de déplacement M. Hervé Lebreton
- ♦ Décision n° 2018.188 – 06.09.2018 - Marché n° 2018M21M Achat de véhicules et machines agricoles
- ♦ Décision n° 2018.189 – 06.09.2018 - Travaux de rafraichissement et chauffage réversible Lot n° 1 : Rafraichissement du service de la nouvelle citoyenneté et de la salle des mariages Lot n° 2 : chauffage réversible du hall d'accueil des archives municipales Marché n°2018M28M
- ♦ Décision n° 2018.190 – 06.09.2018 - Travaux de mise en accessibilité de la Maison des Métiers d'Arts – Réalisation d'un élévateur vertical Marché n°2018M30M
- ♦ Décision n° 2018.191 – 07.09.2018 - Convention de location d'un logement municipal en faveur de l'Union Sportive Marmandaise (USM)
- ♦ Décision n° 2018.192 – 10.09.2018 - Achat de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie – Lot 6 Articles de nettoyage et droguerie - Marché n°2017-01 – Avenant n° 2
- ♦ Décision n° 2018.193 – 10.09.2018 - Achat de produits d'entretien à usage domestique et articles de droguerie – Lot 4 Produits de lavage de la vaisselle et du linge Marché n° 2017-01 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2018.194 – 11.09.2018 - Contrat de location triennale pour les matériels et équipements à usage de décoration, d'illumination et d'éclairage
- ♦ Décision n° 2018.195 – 11.09.2018 - Prestation Projection Cinéma Plein Air Place du Marché
- ♦ Décision n° 2018.196 – 11.09.2018 - Prestation Projection Cinéma Plein Air Place Clémenceau
- ♦ Décision n° 2018.197 – 11.09.2018 - ATELIER THEATRE – Reconduction des tarifs saison 2018-2019
- ♦ Décision n° 2018.198 – 11.09.2018 - SOIREE NUM1
- ♦ Décision n° 2018.199 – 11.09.2018 - Remboursement de la Maison de Quartier de Beyssac à l'Association les Peupliers.
- ♦ Décision n° 2018.200 – 12.09.2018 - Réalisation d'interviews filmées des anciens dirigeants et salariés de CESA.
- ♦ Décision n° 2018.201 – 13.09.2018 - Vente d'un chapiteau
- ♦ Décision n° 2018.202 – 14.09.2018 - Cycle de conférences d'histoire de l'Art 2018/2019 Musée Marzelles
- ♦ Décision n° 2018.203 – 14.09.2018 - Contrat de location triennale pour les matériels et équipements a usage de décoration, d'illumination et d'éclairage

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 21 heures 22.

Le Secrétaire de séance,
Joël HOCQUELET



Le Maire de Marmande,
Daniel BENQUET

